



Informations

Public cible : Avocats, juristes, médecins, professionnels de la santé, assureurs, économistes, administrateurs d'établissement sanitaires, membres des autorités sanitaires et judiciaires.

Finance d'inscription : CHF 300.- y compris pauses, repas de midi et actes

Stagiaires : CHF 100.- y compris pauses, repas de midi et actes

Etudiants : CHF 50.- y compris pauses et actes (sans repas)

Inscription : Bulletin à renvoyer par poste, fax ou courriel à l'Institut de droit de la santé. Bulletin en annexe ou à télécharger sur le site de l'IDS.

Délai d'inscription : Jeudi 1^{er} septembre 2011

Renseignements : Institut de droit de la santé
Av. du 1^{er} Mars 26, 2000 Neuchâtel
Tél. : +41 (0)32 718 12 80
Fax : +41 (0)32 718 12 81
E-mail : messagerie.ids@unine.ch
<http://www.unine.ch/ids>

Accès au bâtiment : http://www2.unine.ch/unine/page-18018_fr.html



ASSM  Académie Suisse
des Sciences Médicales

18^{ème} Journée de droit de la santé

Rapports entre médecins et autorités : indépendance ou collaboration ?



Vendredi 30 septembre 2011

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

**Aula de la Faculté de droit
Avenue du 1^{er} Mars 26
2000 Neuchâtel**



Présentation

Organisateurs

La 18ème Journée est organisée par l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel en partenariat avec l'Académie Suisse des Sciences Médicales.

Sujet

Les rapports entre le corps médical et les autorités sont par définition complexes. En matière de santé publique, des collaborations sont indispensables afin de garantir aux médecins les conditions nécessaires pour réaliser une politique sanitaire efficace. L'institution des médecins cantonaux illustre bien cette réalité. Mais les relations entre médecins et représentants des autorités, notamment de justice et police, prennent parfois la forme de rapports de force tendus où chacun campe sur ses positions. Dans ce cas, comment concilier Etat de droit et responsabilités professionnelles ? Dans quelle mesure un juge peut ordonner une intervention médicale, alors que celle-ci est contraire aux règles de l'art et, partant, illicite ? Autrement dit, est-ce que l'Etat peut forcer un médecin à fournir des prestations alors que, médicalement, elles ne sont pas justifiées ?

Plusieurs affaires récentes ont attiré l'attention du public sur cette problématique. Elles ont mis en évidence que, si le pouvoir que les médecins détiennent sur la santé et la vie de leurs patients leur impose de lourdes responsabilités, il implique aussi une certaine indépendance. Certes, les médecins ne sont pas au-dessus des lois, mais ni le législateur, ni le juge ne sont en mesure d'apprécier pleinement la pertinence d'un traitement. L'objectif de cette 18^{ème} Journée de droit de la santé est ainsi d'instaurer les bases d'un dialogue où chacun pourrait pleinement exercer ses compétences.

Programme

08h30	Accueil-café
09h00	Ouverture de la journée <i>FLORENCE GUILLAUME, Doyenne de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel</i>
09h10	Les nouveautés de l'année en droit de la santé <i>OLIVIER GUILLOD, Professeur, directeur de l'IDS, Neuchâtel</i>
10h00	Pause Réflexions sur les interactions entre la médecine et le droit
10h30	La vision du juriste <i>ODILE PELET, Docteur en droit, avocate, Lausanne</i>
11h00	La vision du médecin <i>JACQUES DE HALLER, Médecin, président de la FMH, Berne</i>
11h30	La vision du cadre administratif <i>PIERRE ALAIN RAEER, Médecin, ancien chef de division à l'Office fédéral de la santé publique, Neuchâtel</i>
12h00	Discussion
12h15	Repas
14h00	Petit retour en arrière sur l'affaire Rappaz <i>DOMINIQUE SPRUMONT, Professeur, directeur-adjoint de l'IDS, Neuchâtel</i>
14h30	La pratique médicale dans les prisons : comparaison internationale <i>JEAN-PIERRE RESTELLINI, Médecin, juriste, membre suisse du Comité Européen de la Prévention contre la Torture (CPT), Conseil de l'Europe, Strasbourg</i>
15h00	Nouveau regard sur les directives de l'Académie suisse des sciences médicales <i>CHRISTIAN KIND, Professeur, Académie suisse des sciences médicales, Bâle</i>
15h30	Table Ronde <i>JACQUES DE HALLER, Médecin, président de la FMH, Berne</i> <i>HANS WOLFF, Médecin, responsable de l'Unité de médecine pénitentiaire aux HUG, Genève</i> <i>VALERIE GIANOLI, Cheffe du service pénitentiaire, Neuchâtel</i>
16h15	Fin de la journée